

Le fil de terre

lettre mensuelle du Groupe de Réflexion et d'Information Municipal
Numéro 142 mai 2024



Ordures ménagères : une organisation en question...

Elections



Piège à COM

Sécurité routière



Nouveau drame

Culture



L'homme qui plantait...

Le 9 Juin prochain, notre commune comme toutes les villes de l'Union Européenne, va organiser le scrutin des élections européennes.

Ces élections qui peuvent paraître, pour certaines et certains concitoyens, éloignées de nos préoccupations locales, revêtent pourtant une très grande importance, car la politique au niveau européen impacte fortement notre quotidien et ce dans de nombreux domaines (agriculture, droit du travail, normes sanitaires et environnementales, tarifs énergétiques...).

De plus, la montée en puissance des idéologies d'extrême droite, anti-sociales, anti-démocratiques, font de ce scrutin, un

moment déterminant pour le devenir de l'Union Européenne.

Mettre l'humain, la solidarité, l'environnement, la démocratie, la paix au cœur des décisions de l'Europe, c'est bien là tout l'enjeu de ces élections du 9 Juin.



Marie-José Faure
Présidente du GRIM

Élections
EUROPÉENNES
2024
dim. 9 juin 2024

Elections... piège à « com » !

Belles villas avec piscines et gros 4x4 dans les garages : c'est un peu l'image idyllique de notre commune. Cependant il y a l'envers du décor : ces derniers temps c'est presque une nouvelle famille à chaque permanence (il y en a 3/semaine) qui vient solliciter l'aide du Secours Populaire (et des autres assos caritatives), pas forcément des sans emploi ou sans ressources. En cause la faiblesse des salaires/allocations et l'inflation... Notre commune reflète la préoccupation majeure des Français : les inégalités qui se creusent au fil des années et que le gouvernement accentue un peu plus à chaque loi anti-sociale (retraite, chômage, santé, etc). Ces mesures impopulaires semblent avoir pour effet (d'après les sondages) de pousser l'électorat, pour les élections européennes, vers l'extrême-droite mais rappelons que ce parti qui possède plusieurs dizaines de députés n'a pas

voté le blocage des prix, la hausse du SMIC, le gel des loyers, les revalorisations de salaire des fonctionnaires (entre autres des soignant-es), la taxation des super profits, etc, etc... Il surfe donc sur de la communication, sur du vent et les médias s'en délectent (voir le débat Attal/Bardella!)

le 9 juin votons et faisons voter pour des listes de progrès social, barrons la route aux anti-sociaux Macron, LR... et combattons l'extrême-droite...



Jean-Michel Toubin



Demande d'ajout à l'ordre du jour du conseil Municipal : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

L'année 2024 va voir la mise en œuvre de la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) en lieu et place de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Nous l'avons déjà dit, il nous apparaît important de communiquer de façon permanente sur cette question et si nous avons bien pris note du dernier envoi de Loire-Foréz à chaque habitant, il nous paraît tout aussi important que la municipalité décline les conditions d'application sur notre commune.

Cette nouvelle procédure, qui s'accompagne d'un changement de prestataire, se traduira par des modifications qui vont toucher au quotidien des pontrambertois.

Outre le cadencement et la facturation, ce serait notamment le cas dans les cœurs de bourgs ou certains hameaux avec la mise en place de points de regroupement ou d'apport volontaire en lieu et place du ramassage au porte à porte actuel.

Nous souhaitons donc avoir une information en conseil sur la mise en œuvre de cette nouvelle procédure d'enlèvement des déchets. Il nous semble souhaitable que soit mise en place une commission ad hoc chargée d'examiner la meilleure façon de procéder pour entraîner l'adhésion du plus grand nombre de nos citoyens à franchir cette étape et que celle-ci ne soit pas perçue comme un recul du service rendu à l'utilisateur.

En effet, si nous considérons comme nécessaire et indispensable cette démarche afin de diminuer les déchets en règle géné-

rale, nous craignons néanmoins que les changements opérés, s'ils ne sont pas expliqués et justifiés, fassent naître une forme de résistance.

Ce serait d'autant plus vrai si, malgré les efforts consentis, les usagers voyaient leur facture augmenter.

Il y aura inmanquablement des situations que nous devons traiter, comme celle des personnes âgées ou à mobilité réduite qui habitent les centres bourgs par exemple et qui seraient contraintes de porter leurs déchets vers des points de regroupement.

Depuis le 1er janvier de cette année, le tri des déchets organiques devient obligatoire et il nous semble que la commune et l'agglomération, plus généralement, n'ont pas pris la mesure de cette nouvelle obligation. Nous aimerions savoir comment seront traités les déchets organiques pour celles et ceux qui ne disposent pas de composteurs individuels ou collectifs. Y aura-t-il des points d'apports volontaires mis en place sur la commune ?

C'est pourquoi, nous avons demandé de mettre ce point à l'ordre du jour du conseil du 25 avril 2024.

Dans l'attente, recevez, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Jean-Pierre BRAT – Carole OLLE – Julie TOUBIN – Gille VALLAS

Notre Ville citoyenne, écologique et solidaire.

Extraits du procès-verbal du conseil municipal :

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

Réponse du Maire (extraits du procès-verbal du conseil municipal)

Monsieur le Maire redit que la compétence déchets est une compétence intercommunale. En fin d'année, il y a eu une réunion qui précisait les prémices de la mise en place. Monsieur le Maire rappelle que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Intercommunale (TEOMI) sera effective en 2027 :

- 2024 est une année de travail et d'anticipation, de discussion : début d'équipement des bacs de Loire Forez avec une puce sur les bacs,
- 2025 sera une année à blanc, avec des tests pour voir si tout fonctionne correctement,
- 2026 verra la mise en place effective de la TEOMI,
- 2027 : mise en place des modalités financières.

Monsieur le Maire explique que nous sommes aujourd'hui dans la phase d'anticipation.

La TEOMI a été choisie au niveau de l'agglomération car aujourd'hui les ordures ménagères sont payées en fonction de la taille de la maison. L'idée était de remettre un point d'équilibre sur le nombre de personnes dans le foyer entre « Je produis du déchet, je paie » et non pas avoir une corrélation que sur la valeur locative. Il y a une part fixe et une part variable. Plus la poubelle sera sortie, plus il faudra payer. Le montant à payer s'appuie sur le nombre de levées et non au poids, pour éviter les problématiques à la levée comme dans certaines communes où des personnes mal intentionnées mettaient des poubelles dans celle de l'autre. C'est ce qui a conduit à

s'orienter vers cette taxe d'ordures ménagères incitative.

Deuxième élément dans la question concernant les points d'apports volontaires. Il n'y a pas encore eu d'échange avec Loire Forez Agglomération sur ce sujet afin de savoir où les disposer. Cette question est étudiée car il y a une problématique de passage de camions qui ne peuvent pas passer à certains endroits du centre-ville : rues étroites, stationnements gênants, poubelles qui restent sorties en permanence, bien qu'il y ait des points de regroupement.



Monsieur le Maire ajoute qu'une problématique se pose au niveau des architectes des bâtiments de France dans le cas où il faudrait enterrer les points d'apports volontaires (PAV) dans le sol. Un budget d'anticipation a été provisionné en attendant les autorisations mais rien ne dit qu'il n'y ait pas de délai car pour rappel, les plans des réseaux sont prêts pour la rue De Simiane De Montchal depuis 2 ans. Or, la DRAC a donné son accord il y a peu pour pouvoir effectuer ces travaux.

Extraits du procès-verbal du conseil municipal (suite) : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

Il va falloir qu'il y ait des débats afin de savoir où vont être mis les PAV. Les points d'apports volontaires doivent être accessibles, pas trop éloignés de l'ensemble des habitants et les camions devront les collecter, ce qui peut poser des questions dans certains secteurs du centre historique. Il y a un travail qui doit être fait conjointement entre la commission environnement et la commission travaux sur une étude conjointe. Il n'y a pas encore eu de réunion avec le service ordures ménagères concernant le déploiement de la nouvelle version TEOMI sur la commune.

La problématique des hameaux est celle qui se rapproche des petites communes sur le fait de pouvoir continuer de faire du porte à porte ou pas. Il y a une remise à plat du contrat de service de ramassage des poubelles. Il n'y a pas eu de séance de travail sur le sujet concernant les hameaux.



A partir du 1er janvier 2024, il fallait commencer à encourager les habitants à pratiquer le compostage. Loire Forez agglomération propose des formations le samedi

matin depuis quelques temps avec des ventes de composteurs à 25€. Il y a eu une mise en place de compostages par quartier pour ceux qui ont sollicité la commune. Actuellement un travail est en cours à Loire Forez agglomération pour accélérer sur le sujet du développement des composteurs.

Gilles VALLAS explique que Loire Forez a communiqué auprès des habitants mais ces derniers se posent des questions. Ne serait-il pas judicieux d'expliquer à la population qu'une démarche est entreprise et que les choses sont en train de se mettre en place ?

Monsieur le Maire répond que c'est le travail de 2024 de répondre à ces questions. Il reste quelques mois avant de faire de l'année 2025 une année test. Etant quelque chose de nouveau, il faudra de la pédagogie pour l'expliquer. Il ajoute qu'actuellement il n'est pas possible de communiquer sur des choses qui ne sont pas finalisées.

Jean-Pierre BRAT pense qu'il faut communiquer en amont pour faire disparaître les craintes éventuelles, notamment le montant qu'il y aura à payer pour la fourniture de déchets produits qui va impacter certaines familles.

Monsieur le Maire répond que cela a été voté en conseil communautaire le 13 septembre 2022 à Loire Forez Agglomération

Jean-Pierre BRAT pense qu'il faudrait débattre avec les citoyens en fonction de la réalité de leur quartier afin de ne pas se heurter à des incompréhensions. Les points de ramassage vont être mis à l'extérieur des centres-bourgs car les camions ne pourront pas y rentrer.

Extraits du procès-verbal du conseil municipal (suite) : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

Monsieur le Maire répète qu'il ne sait pas encore si un camion peut passer dans le centre bourg.

Jean-Pierre BRAT explique qu'aujourd'hui les camions agacent. Il est vrai également que des poubelles trainent mais ce n'est pas non plus l'anarchie. Le groupe « Notre Ville Citoyenne, Ecologique et Solidaire » est pour diminuer le nombre de déchets et pour trouver des solutions. Jean-Pierre BRAT précise que la commune est prise au piège par des prestataires privés qui appliquent des tarifications insoutenables pour les collectivités. Il faut faire un effort sur le traitement des déchets, en mettant au pas les industriels qui font du surpackaging. Les gens sont très volontaires dans le tri dans un domaine où la France est en retard.

Il faudrait que les administrés voient le coût de la prestation baisser, faire payer cet effort des usagers aux industriels et veiller à ce que ça ne soit pas perçu comme un recul du service public car pour les gens, la gestion des déchets reste un service public. C'est une délégation de service public mais c'est un service privé très juteux.

Monsieur le Maire pense que ce sont des questions à poser en conseil communautaire. Il faut attendre d'avoir le retour des techniciens de LFa pour expliquer les choses et prendre les bonnes décisions.

Jean- Pierre BRAT revient sur la question des biodéchets qui est une obligation pour l'utilisateur.

Va-t-il y avoir des lieux d'apports volontaires pour les biodéchets pour les gens qui n'ont pas de composteurs ? C'est une réflexion qu'il faut avoir sur la commune. Avoir des points d'apports volontaires au plus près des citoyens pour les biodéchets

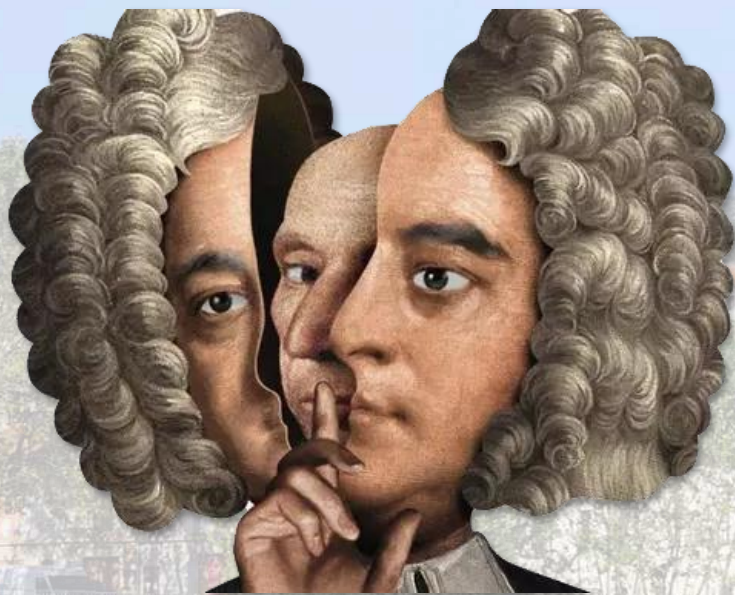
ne serait pas incohérent. Il faut également se mettre à la place de personnes à mobilité réduite concernant les lieux de ces derniers.



Flora GAUTIER répond que plusieurs composteurs de quartiers sont déjà mis en place et ceux qui peuvent se déplacer le font, il y a une obligation de ne plus mettre des biodéchets dans le tout-venant.

En parallèle et en conclusion, Monsieur le Maire ajoute que la commune subventionne depuis 2 ans des achats de poules pour permettre la réduction des déchets.

Le valet et le maître



Les « Tartuffes » ont toujours existé. Molière avait l'art de les débusquer et d'en rire sur les scènes d'hier et d'aujourd'hui.

Le Tartuffe n'est pas méchant quand il étale sa pseudo culture, et ses errances verbales. On en connaît tous, et on est parfois sans le vouloir un peu Tartuffe soit même. Le Tartuffe qui a un petit pouvoir, tel un sergent de la caserne désespérant de bêtises sur ses ergots.

Il peut devenir gênant, pour ne pas dire emmerdant, quand il rentre dans le système politique d'une mairie comme adjoint à la culture par exemple. Notre municipalité n'y échappe pas. Elle a ses valets et autres serviteurs du prince.

Le monarque du haut de sa pyramide contrôle la respiration de ses édiles, et il peut leur couper l'arrivée d'air si ça lui chante.

Alors le valet, le doigt sur la couture du pantalon, est aux ordres pour valoriser sa fonction et exhiber son petit pouvoir.

Sa noble fonction qui est de gérer les débordements culturels trop militants, qui peuvent se produire lors d'un spectacle et ainsi ne pas déplaire au Prince.

Par exemple par une lecture de 5mn, présentant le spectacle de « l'homme qui plantait des arbres » le dimanche 29 avril à la Passerelle.

Nous avons une municipalité qui fait du tri sélectif culturel.

Le risque d'ameuter la population sur l'évocation du texte de Jean Giono par un groupe d'écoterroristes était trop grand... il fallait l'empêcher.

C'est ce qui c'est passé, au détriment du spectacle, des comédiens, des musiciens, et de l'association « Les amis d'Elzéard » qui devait présenter ce texte (voir page suivante) en guise d'ouverture.



José-Louis Théry
Trésorier des Amis d'Elzéard

L'homme qui plantait des arbres

Le texte qui suit, devait ouvrir le spectacle de la passerelle « L'homme qui plantait des arbres » le dimanche 28 avril 2024

Cette présentation était acceptée et souhaitée par les comédiens et musiciens de la troupe. Elle n'a pas été acceptée par l'adjoint à la culture, car sensément, pas dans les normes municipales.

Le contexte de l'écriture de «l'homme qui plantait des arbres»

Nous sommes en février 1953 lorsque Giono écrit ce texte, la guerre est finie depuis 8 ans. La Provence est belle dans sa nature car rien n'a été touché depuis des lustres. L'abondance est là, l'eau claire des sources, la terre généreuse. Le quotidien des paysans est difficile mais c'est le bonheur dans les champs.

Jean Giono prend sa plume pour nous dire :

Eh les humains !...Qu'est-ce que vous voulez de plus ?

Mais les humains en veulent plus. Ils veulent des autos, des autoroutes, de la vitesse, des avions, jouir de la vie, consommer en s'en gaver, c'est humain.

Avec ce roman qui va vous être interprété, Giono lance un avertissement par l'intermédiaire d'Elzéard Bouffier, l'homme qui plantait des arbres.

Ce personnage fictif a pris vie, par la force de l'écriture de Giono, à tel point qu'à Banon, en Haute Provence, vous avez la rue Elzéard Bouffier, et un public qui veut voir la maison de retraite de Banon où serait décédé notre Elzéard.

Jean Giono, fils de cordonnier du Piémont, en Italie, a écrit ce texte en 2 jours, les 24 et 25 Février 1953. Ce court temps lui a



Jean GIONO (30 mars 1895 – 9 octobre 1970)

suffi pour traiter un sujet de dimension planétaire: la disparition des forêts, de la nature, et ses corollaires morbides.

Giono est obsédé par la plantation d'arbres. Cela vient certainement de son père qui l'emmenait pour semer des glands du côté de Manosque.

Certes Elzéard Bouffier n'a jamais existé, mais le territoire de l'action du roman lui, est bien réel. Où est ce pays ?

Nous sommes à la pointe sud de la Drôme. C'est un massif montagneux entre Nyons et Sisteron. On appelle aussi ces monts « les Alpes sèches. »

Au sud-ouest on aperçoit le Mont Ventoux, et dans la vallée, c'est les gorges de la Méouge. Ce n'est pas un site touristique, à part pour les amoureux des cailloux.

La Provence de Giono est loin du cliché de carte postale.

L'homme qui plantait des arbres (suite)

Les hasards de la vie m'ont fait connaître la rudesse d'une vie pastorale sur ces terres arides. J'ai beaucoup appris sur le travail du sol auprès de mes voisins paysans. C'était des gens parlant un Français teinté de Provençal, qui d'ailleurs auraient pu être des personnages de Giono.

La situation des paysans sur ce territoire, il y a 45 ans, était très difficile, on vivait, mal, mais on vivait.

Il y avait 3 sources qui alimentaient notre exploitation, pour nous et les animaux. Des sources qui avaient toujours donné la quantité et la qualité nécessaire, au plus fort des étés.

En 1980, les sources ont commencé à baisser et progressivement, année après année, se tarir.

Les anciens attribuaient cela au manque de neige. Des scientifiques, attribuaient le manque de neige à la montée des températures, et la montée des températures résultait de l'excès de CO2 dans l'atmosphère.

Sans eau ...pas de vie ! Dans cette région de Haute Provence l'eau est rare et la possession de sources générait des conflits. L'histoire de Manon des sources n'est pas loin !

Avec ce roman universel, Jean Giono nous invite à la sobriété, à l'amour des belles choses, à l'empathie, et à la résilience.

Conscients des bouleversements climatiques qui nous guettent, mais avec l'espoir qui nous anime, nous avons créé il y a 5 ans « Les amis d'Elzéard », une association de planteurs d'arbres. Ceux ci ont le sentiment qu'on glisse vers un futur problématique, où la nature peut nous jouer de mauvais tours.

Avec notre association nous ne pensons pas changer le monde mais seulement tenter d'apporter notre modeste contribution,



comme le colibri de Pierre Rabhi qui veut éteindre l'incendie avec une goutte d'eau.

Nous pensons que l'arbre et la forêt sont une des clés d'un futur vivable.

Avec la diminution progressive de nos émissions de CO2, nous espérons que demain, nos enfants pourront encore boire de l'eau pure, et se nourrir correctement.

Pour finir, je voudrais évoquer notre première action, réalisée avec le soutien de la Municipalité et de son Maire : la création du parc du prieuré, qui est toujours en cours d'élaboration. C'est un arboretum de fruitiers et autres essences à découvrir.

Si vous vous y promenez, vous pourrez apercevoir quelques émules d'Elzéard Bouffier en train de planter des glands, et d'entretenir les arbres.

Éventuellement vous pouvez aussi venir nous prêter main forte tous les derniers samedis du mois.

Avec la pièce qui va suivre, vous allez maintenant rentrer dans la vie d'Elzéard Bouffier, arpenter la garrigue avec lui. Laissez vous emporter par le merveilleux conteur, et les musiciens de grand talent qui vont vous élever sur les montagnes de Haute Provence.

Je vous souhaite une belle randonnée.

Nouveau drame

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès d'une salariée de La Poste âgée de 48 ans dans un dramatique accident devant le centre du courrier à Saint-Just le 7 mai dernier. L'ensemble du GRIM présente ses condoléances à sa famille et ses proches.

Sans préjuger des résultats de l'enquête de gendarmerie en cours et en tant qu'usagers quotidiens, on peut raisonnablement estimer qu'on a affaire à une zone de circulation dangereuse : en effet sur quelques dizaines de mètres deux passages piétons dont un (celui du cimetière)

dans une légère pente, donc peu visible, deux arrêts de bus (navette, bus de ligne, ramassage scolaire), entrée/sortie du centre local du courrier qui génère de nombreuses traversées du boulevard Jean-Jaurès se succèdent. La politique de La Poste qui tend à la fermeture du bureau quartier Saint-Just (ouverture deux heures et demie par jour du lundi au vendredi !) pousse à l'accroissement du trafic routier au niveau de cet établissement. La mise en place d'une signalisation avec abaissement de la vitesse s'avère nécessaire dans ce secteur.



Agenda

Conseil municipal

jeudi 20 juin 2024 19h15

Salle Prieuré Bas

Pour nous [contacter](#), [s'abonner](#) ou [se désabonner](#) : abonnements@lesbarques.fr

Retrouvez nos parutions sur : <https://notreville.org> et sur <https://www.facebook.com/gauche42170>